



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE


Propriété sise au 82, 46^e Avenue (lot 6 383 201)

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui se tiendra le 13 juin 2023 à 19 h 30, le conseil statuera sur la demande suivante:

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2023-DM-005-2	82, 46 ^e Avenue	H-22	6 383 201	Permettre une hauteur du bâtiment principal de 18,75 mètres au lieu de 14 mètres et le nombre d'étages de cinq (5) au lieu de quatre (4) tel qu'exigé par les articles 2.1.2 paragraphe 3 et 3.1.6 du Règlement de zonage numéro 7200.

Toute personne pourra s'exprimer et commenter cette demande lors de la séance ordinaire du 13 juin 2023, à 19 h 30 qui se tiendra au Centre culturel situé au 485, boulevard Adolphe-Chapleau.

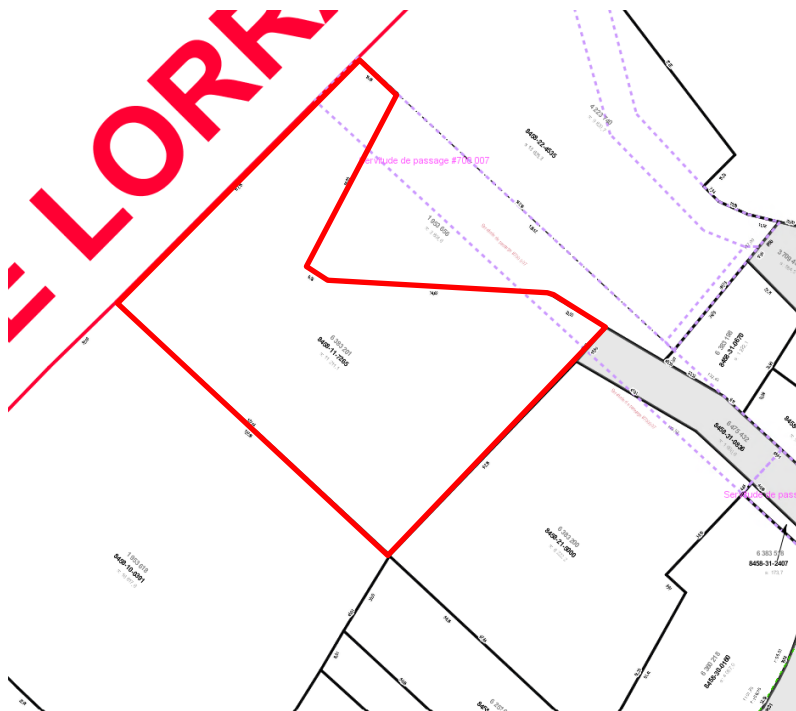
Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 19 mai 2023



Marie-Renée Houde, OMA
Greffière

EXTRAIT DE LA CARTE MATRICE

ORTHOPHOTO



DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Demande de dérogation mineure concernant :

- la hauteur du bâtiment principal de 18,75 mètres au lieu de 14 mètres tel que prescrit par le règlement
- le nombre d'étage de 5 au lieu de 4 tel que prescrit par le règlement

	Proposition	Règlementation	Différence
Hauteur	18,75 mètres (± 62 pieds)	14 mètres (± 46 pieds)	4,75 mètres (± 16 pieds)
Étages	5	4	1 étage

Notes:

- le plan d'urbanisme autorise une hauteur de 14 mètres maximum
- Concernant le nombre de cases de stationnement: après contre-vérification, il n'y aurait pas lieu de donner une dérogation mineure sur le nombre de cases de stationnement puisque la dérogation mineure 2020-DM-012-2 a accordé 73 cases au lieu de 243 cases

Phases	Superficie	Règlementation en vigueur	Nombre de cases de stationnement minimales
1	7 686 m ²	1 case pour 50 m ²	154
<i>Dérogation mineure no 2020-DM-012-2 accordée une dérogation mineure de 73 au lieu de 243 cases (référence à la résolution numéro 2020-09-337)</i>			
2	3 090 m ²	1 case pour 50 m ²	62
Total	10 776 m ²	1 case pour 50 m ²	216

DESCRIPTION DU PROJET: PLAN D'IMPLANTATION

